

## PROCÈS-VERBAL DE LA PRATIQUE SPORTIVE

### SECTION FEMININE

Réunion du mardi 14 février 2023

Présidence : **M. Pascal Lefevre**

Présents : **Mme Vanessa Mizzi - MM. Fabrice Garlaschi - Mickael Guillaumot - Jacques Olivier - Pascal Rousset - Régis Rubies**

Absents excusés : **Mmes Sophie-Margaux Lagandre - Léa Pheulpin - MM. Jean Brzozowki - Morad Gueddari**

Le procès-verbal de la réunion du 7 février 2023 a été approuvé à l'unanimité.

**Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football à compter du lendemain du jour de la notification de la décision.**

### CHALLENGE MAURICE BALSAN

Le tirage au sort a donné lieu au résultat suivant :

**CASTRIES AV 1/FC PAS DU LOUP 1  
CŒUR HÉRAULT ES 1/GRAND ORB FOOT ES 1  
CANET AS 1/FC THONGUE LIBRON 2  
SUSSARGUES FC 2/JACOU CLAPIERS FA 2**

Les ¼ de finale auront lieu le dimanche 19 mars 2023.

### COUPE FEMININE U15

Le résultat du tour du cadrage a donné le résultat suivant :

**GC LUNEL 1/US LUNEL 1**

Ce tour aura lieu le samedi 4 mars 2023.

Le tirage au sort des ¼ de finale de la coupe féminine U15 a donné lieu au résultat suivant :

**FRONTIGNAN AS 1/ST JEAN VEDAS 1  
ENT ST CLEMENT MONT 1/FC PAS DU LOUP 1  
JUVIGNAC AS 1/AGDE RCO 1  
FC THONGUE LIBRON 1/LUNEL GC 1 **OU** US LUNEL 1**

### FINALE REGIONNALE FUTSAL

Félicitations à l'équipe de Saint Pargoire pour son parcours. Les Saint Pargoriennes finissent 2eme de leur poule et 4eme au classement général. Bravo pour ce magnifique parcours.

### TOUTES FOOT

**A travers ce dispositif la FFF souhaite**

- Valoriser la mise en place d'actions structurantes afin d'améliorer l'attractivité, l'accueil et la fidélisation du public féminin dans le club (dirigeantes, éducatrices, arbitres, joueuses)
- Développer des compétences et renforcer la prise de responsabilité, au travers de la formation réactualisée, adaptée et ciblée.

Ce dispositif permettra aux clubs, de valoriser leur engagement vers une meilleure mixité de pratique, d'encadrement et de gouvernance. Il offrira également l'opportunité aux clubs lauréats de participer à la Cérémonie de remise des Trophées à Clairefontaine les 24 et 25 juin 2023. Tous les clubs inscrits recevront un bon d'achat à utiliser sur la plateforme Nike.

### Modalités de participation

Les clubs pourront organiser tout au long de la saison une ou plusieurs actions de promotion de la pratique féminine basée(s) sur au moins l'un des deux axes suivants :

- Axe 1 : Augmenter le nombre de pratiquantes (journée portes ouvertes, section sportive, stage féminin ou mixte pendant les vacances...)
- Axe 2 : Favoriser la mixité dans la prise de responsabilité (formation de dirigeantes, arbitres ou éducatrices, féminisation de l'équipe dirigeante...)

Une attention particulière sera portée aux actions en lien avec la Coupe du Monde Féminine 2023 et/ou les Jeux Olympiques de Paris 2024

### Calendrier

Jusqu'au 15 mai 2023 : Réalisation de l'action et retour du dossier de candidature et de la vidéo au District.

23 mai 2023 : Jury District, désignation des clubs lauréats au niveau départemental

- ✓ Le guide « [Toutes Foot](#) »

Pour plus d'informations Yoann Vincent CTDAP (yvincent@herault.fff.fr)

---

## MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

### FÉMININES U18

- ⚽ Poule A

#### AIMARGUES ST O 1/MAURIN FC 1

Du 11 février 2023

**Est reportée au 4 mars 2023**

(Accord des 2 clubs)

---

## FORFAITS

#### F.F NIMES METRO 2

#### FC 3MTKD 1

54001.1 – Féminines à 11 interdistricts du 12/02/2023

A Montpellier

Vu la feuille de match,

Vu le rapport de l'arbitre (officiel) de la rencontre,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, **aucune des 2 équipes n'étaient** présente sur le terrain,

**Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait aux équipes FC 3MTKD 1 et F.F NIMES 2 avec amende de 50€ pour les 2 clubs.**

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

**En outre, les frais de l'officiel seront mis au débit des 2 clubs.**

## ABSENCE DE NUMERO DE LICENCE

---

Vu les feuilles de matchs,

Conformément aux dispositions de l'Article 10 a) du Règlement des Compétitions Officielles, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 5 € pour absence de numéro de licence lors des rencontres suivantes :

### JUVIGNAC AS 1

25500667 – Féminines U15 (A) du 11/02/2023

**Amende : 5 € (banc)**

### MONTARNAUD AS 1

53892.1 – Coupe U15 féminine du 4/02/2023

**Amende : 10 € (arbitre assistant + banc)**

## FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

---

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

### MHSC 1

54039.1 – U13 féminines D1 du 4/02/2023

**Amende : 50 € : 2<sup>ème</sup> infraction (aucune opération FMI)**

Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

**Prochaine réunion le mardi 7 mars 2023.**

Le Président,  
**Pascal Lefevre**

Le Secrétaire,  
**Jacques Olivier**